
**7^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration,
Mercredi le 28 septembre 2022, 19 h,
Séance tenue au Centre de services St-Benoit
3454 rue Rochambeau**

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :

M	Jacques Pelchat	Président
M.	Pierre Laurin	Secrétaire
M ^{me}	Andréa Giguère	Trésorière
M ^{me}	Valérie Poirier	Administratrice
M ^{me}	Maryse Vaillancourt	Administratrice
M.	Luc Fournier	Administrateur (départ à 21h35)

II Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S :

M ^{me}	Anne Corriveau	Conseillère municipale, district de la Pointe-de-Sainte-Foy
M.	Dave Gagnon Pelletier	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M ^{me}	Éloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec
M ^{me}	Kathleen Breault	Secrétaire de soutien

ÉTAIENT ABSENT.E.S :

M.	Real Jean	Administrateur
M.	Jean-Luc Lavoie	Administrateur
M ^{me}	Renée Paradis	Administratrice
M ^{me}	Johanne Elsener	Administratrice

Six citoyen.ne.s sont présent.e.s

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENTE

M. Jacques Pelchat ouvre la réunion à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jacques Pelchat fait la lecture de l'ordre du jour et demande si des modifications doivent être apportées. M. Jacques Pelchat suggère l'ajout de « projet de sécurité routière » au point *Suivi des dossiers*. M. Dave Gagnon Pelletier demande de reporter le point «Déontologie et éthique» à la prochaine rencontre puisqu'il manque plusieurs membres au Conseil ce soir.

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Adoption des procès-verbaux du 25 mai 2022 et du 29 juin 2022	19 h 03
4. Communications publiques	19 h 05
5. Période d'information par les membres du conseil municipal	19 h 10
6. 1 ^{ère} période de questions et commentaires du public	19 h 20
7. Fonctionnement du conseil	19 h 35
• Retour sur la déontologie et l'éthique	
• Plan d'action du conseil de quartier	
8. Suivi des dossiers en cours	19 h 50
• Rue du Campanile	
• Centre communautaire de la Pointe-de-Sainte-Foy	
• Traverses piétonnières	
• Archivage électronique et calendrier partagé	
• Table vélo	
• Réseau structurant de transport en commun	
• Sécurité routière	
9. 2 ^e période de questions et commentaires du public	20 h 20
10. Trésorerie	20 h 35
11. Divers	20 h 40
12. Levée de l'assemblée	20 h 45

RÉSOLUTION 22-CA-39

Sur proposition de M. Luc Fournier, appuyée par M. Pierre Laurin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout susmentionné.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 25 MAI 2022 & DU 29 JUIN 2022

M. Jacques Pelchat demande si des modifications doivent être apportées au procès-verbal du 25 mai. Comme le premier paragraphe au point 13. *Divers* porte à confusion et que la personne qui pourrait en discuter est absente, l'adoption du procès-verbal est reporté à la prochaine séance.

Dans le procès-verbal du 29 juin, M^{me} Anne Corriveau demande de remplacer le terme «bambous» par «renouée japonaise» dans la phrase «les bambous qui poussaient là

ont également été enlevés, le bambou étant une plante envahissante» Elle demande également le retrait au point 8.1 de la page 7 enlever le mot «apparemment».

M. Dave Gagnon-Pelletier recommande au Conseil de réévaluer son adhésion au Conseil national de l'environnement de la Capitale-Nationale, pour demeurer à l'écart de toute apparence de conflit d'intérêt.

RÉSOLUTION 22-CA-40

Sur proposition de M. Luc Fournier, appuyée par M^{me} Valérie Poirier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 29 juin avec les modifications susmentionnées.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 22-CA-41

Sur proposition de M^{me} Maryse Vaillancourt, appuyée par M. Pierre Laurin, il est résolu de suspendre la résolution 22-CA-35, portant sur l'adhésion au Conseil régional de l'environnement de la Capitale nationale, adoptée lors de l'assemblée de juin 2022.

Adoptée à l'unanimité

4. COMMUNICATIONS PUBLIQUES

M. Jacques Pelchat tient à féliciter toutes les personnes qui ont participé à la plantation de végétaux et à l'embellissement du rond de virée du boisé Neilson. Deux membres du conseil de quartier, madame Valérie Poirier et monsieur Jean-Luc Lavoie étaient présents à cette occasion.

Il souligne que plusieurs membres du Conseil étaient présents à la Fête du Campanile le 20 août dernier.

Il rappelle que la page Facebook du Conseil ne doit pas servir à partager des annonces de vente d'objets, ni à servir de plate-forme aux débats politiques.

5. PERIODE D'INFORMATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M^{me} Anne Corriveau mentionne que le sommaire sur le transport et la mobilité intelligente a été adopté au dernier Conseil de Ville. Le sommaire concerne notamment les aménagements pour sécuriser les corridors scolaires autour des écoles du quartier.

La conseillère a participé à la plantation des 40 arbustes et 40 arbres au boisé de Neilson et elle confirme que la pétition pour la protection des arbres du boisé Neilson a été déposée au Conseil de Ville.

Elle fait part du [Salon de la Fadog](#), qui se tiendra du 30 septembre au 2 octobre au site d'Expo-Cité, où la Ville tiendra un stand. La conseillère M^{me} Marie-Pierre Boucher, responsable du dossier des ainé.e.es, en profitera pour déposer les conclusions du dernier Sommet des Aînés. En parallèle, le 1^{er} octobre sera la [Journée internationale des Aînés](#). L'événement a été créé pour sensibiliser le public aux questions touchant les personnes âgées, notamment la maltraitance et les fraudes envers les aîné.e.s. C'est aussi une journée pour apprécier les contributions qu'ils et elles apportent à la société.

Elle partage qu'il y a une nouvelle exposition à la Maison Hamel-Bruneau sur la carrière et les œuvres de l'artiste [Omer Parent](#), du 28 septembre au 18 décembre 2022. La Caravane philanthrope s'arrêtera quant à elle au Parc du Campanile pour divertir les citoyen.ne.s les 1^{er} et 2 octobre prochains.

La Ville tiendra également une séance d'informations sur les bâtiments patrimoniaux et le cadre bâti le 6 octobre prochain.

Elle termine en soulignant qu'il manque encore plusieurs brigadiers autour des écoles de la Ville, si jamais certain.e.s sont intéressé.e.s à soumettre leur nom pour cette fonction.

M^{me} Maryse Vaillancourt se questionne sur l'élargissement de la terrasse du restaurant bordant le Parc du Campanile. M^{me} Anne Corriveau explique que le restaurateur a bénéficié d'une permission de la Ville pour aider à la reprise économique de son commerce suite à la pandémie. Il reste à déterminer si cette permission sera reconduite. Le Conseil gardera à l'œil ce dossier.

6. 1^{ERE} PERIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Un citoyen témoigne son malaise de voir le Conseil de quartier, organe apolitique, adhérer à un organisme tel que le Conseil régional de l'environnement de la Capitale nationale (CRECN).

Un autre citoyen, ancien membre du Conseil, précise que le CRECN est un regroupement d'organismes qui offre un point de vue pouvant aider à prendre des décisions et qu'il est subventionné par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques. Il vise à défendre des enjeux liés à l'environnement, tel que la préservation des boisés, un enjeu important pour le quartier de Pointe Sainte-Foy.

Ce même citoyen précise que la cotisation avait déjà été faite jadis au nom d'un organisme (le conseil de quartier) et non d'un membre individuel, et qu'il y a moyen d'être membre observateur du CRECN sans payer de cotisation. Il indique également que le Conseil peut émettre une opinion qui va dans le sens de ce qui a été décidé dans son plan d'action.

M. Dave Gagnon Pelletier vérifiera ce qu'il en est sur le plan juridique, afin que le Conseil demeure conforme à ses obligations d'éthique et de transparence et qu'il ne se pose pas en situation de conflit d'intérêt.

M^{me} Anne Corriveau précise à cet égard que la Loi sur les Cités et Villes (qui inclut l'éthique des Conseils de quartier) a été resserrée dans la dernière année.

Un citoyen présente son groupe «Sauvons les milieux naturels dans Chaudière», militant pour la protection des arbres et des écosystèmes qui risquent d'être impactés avec les modifications reliées à l'implantation du tramway. Son groupe désire tendre la main au Conseil pour faire connaître la situation dans les milieux naturels du secteur Chaudière étant donné que ce dernier borde le quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy.

M. Jacques Pelchat invite le citoyen à faire parvenir au Conseil l'information qu'il possède à ce sujet.

7. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

7.1 Retour sur la déontologie et l'éthique

Ce point est reporté à la prochaine séance.

7.2 Plan d'action du conseil de quartier

M. Jacques Pelchat mentionne qu'il y a eu une mise à jour des responsabilités sur les sujets à travailler durant l'année par les membres du Conseil.

RÉSOLUTION 22-CA-42

Sur proposition de M^{me} Andréa Giguère, appuyée par M. Luc Fournier, il est résolu d'adopter la mise à jour des dossiers du plan d'action (sans titulaires attitrés).

Adoptée à l'unanimité

M^{me} Éloïse Gaudreau suggère d'en faire la présentation lors de la prochaine séance du Conseil. Le Conseil le mettra à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

8. SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

8.1 Rue du Campanile

M. Jacques Pelchat indique que la chaussée de la rue du Campanile a été refaite. Il remercie tous ceux et celles qui sont intervenus dans ce dossier. Les trottoirs demeurent néanmoins sujets à amélioration.

M^{me} Maryse Vaillancourt observe que même si l'état de la chaussée est meilleure, le comportement des automobilistes demeure parfois problématique quant à la vitesse ou au passage des piétons. De plus, les propriétaires de condominium n'ont pas été consultés avant la réalisation des travaux.

M. Pierre Laurin est heureux de constater l'amélioration de la chaussée, mais il souligne que d'autres efforts doivent être apportés pour préserver la vitalité et l'animation de la rue. Il remercie lui aussi les citoyens qui ont aidé à faire bouger les choses.

8.2 Centre communautaire de la Pointe-de-Sainte-Foy

M^{me} Anne Corriveau confirme que la Ville travaille sur une présentation. Elle avisera le Conseil lorsqu'une date aura été déterminée.

8.3 Traverses piétonnières

M. Luc Fournier a préparé un rapport sur les sites de traverses piétonnières afin de faire des recommandations à la ville. Il a relevé les endroits les plus problématiques tels que sur le boulevard des Quatre-Bourgeois devant le centre commercial, aux intersections Bégon et Pie-XII ainsi que des Compagnons et Senneterre.

Le Conseil discute des différents sites problématiques et du processus pour communiquer ces enjeux au service des transports et mobilité de la Ville.

Un citoyen mentionne que les organismes Piétons Québec et Accès Transports viables peuvent aider le Conseil à bonifier son rapport.

Le Conseil se réunira en séance de travail pour réviser le rapport.

8.4 Archivage électronique et calendrier partagé

M^{me} Andréa Giguère a communiqué avec l'ancien secrétaire du Conseil pour récupérer le disque dur externe du Conseil et faire la transmission des informations pour le calendrier partagé.

8.5 Table de concertation vélo

M. Luc Fournier fera un travail d'observation et de compilation des différentes artères cyclables du secteur ouest du quartier Pointe Sainte-Foy. Il reviendra au Conseil à ce sujet dans les prochains mois.

8.6 Réseau structurant de transport en commun

M. Jacques Pelchat relit la résolution qui avait faite en 2019 par le Conseil :

[SUR PROPOSITION de M^{me} Johanne Elsener, appuyée par M^{me} Sophie L'Archevêque, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy se joigne à cette vaste mobilisation en appui au projet de réseau de transport structurant de la Ville de Québec, et, de ce fait, réitère l'urgence liée à la mise en œuvre de ce réseau à l'échelle de l'agglomération autant que l'importance de ce réseau, et, de ce fait, espère voir le financement de ce projet confirmé afin d'éviter de mettre en danger sa mise en œuvre à l'intérieur de l'échéancier préparé par la Ville de Québec, et ce, sous réserve que le tracé du tramway prévu sous les lignes hydro-électriques soit révisé, que la rue Mendel ne soit pas prolongée et que l'édifice Marly soit desservi.]

Considérant les avancements dans le dossier depuis 2019, M. Jacques Pelchat questionne les membres du Conseil pour savoir s'ils ont maintenant une position différente ou s'ils désirent maintenir le texte actuel de cette résolution, étant donné que les réserves exprimées ont connu un nouveau développement depuis.

M^{me} Andrée Giguère souligne que beaucoup de documentation et de séances d'informations au sujet du développement du projet de tramway ont déjà été mises à disposition depuis par la Ville.

M^{me} Valérie Poirier fait la lecture d'un projet de résolution portant sur les inconvénients du prolongement de la rue Mendel.

M. Jacques Pelchat propose que les membres du Conseil relisent la résolution après la présente assemblée afin de discuter du contenu et de sa potentielle adoption dans une prochaine assemblée.

M. Dave Gagnon Pelletier retransmettra aux membres du Conseil la séance d'informations et d'échanges «Insertion dans le quartier Cap-Rouge» de juin 2022 dans le cadre du projet de tramway.

8.7 Projet reliée à la sécurité routière

M. Jacques Pelchat fait part au Conseil de la [subvention de la Ville qui existe pour un projet](#) pour faire de la sensibilisation à la sécurité routière, tel des affichettes incitant à ralentir.

M^{me} Andrée Giguère, qui a déjà travaillé sur ce dossier, amène des précisions techniques sur la soumission de projet, dont la date-limite est le 30 novembre 2022. Les [projets précédents](#) des conseils de quartiers et des conseils d'établissements scolaires sont disponibles sur le site de la Ville.

Comme il ne reste que deux mois pour le dépôt de projet en 2022, M. Pierre Laurin suggère de planifier un projet solide pour l'année 2023.

9. 2^e PERIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Un citoyen mentionne qu'il y a moyen de s'adjoindre à un autre Conseil de quartier pour partager la réalisation d'un projet de sécurité routière. Il est également possible de faire avancer ce type de projet en séance de travail hors assemblée pour présenter une résolution quasi finale à l'assemblée suivante.

Il suggère au Conseil de demander à la Ville d'avoir accès à un système sécurisé des documents d'archives des anciens conseils de quartier.

M. Dave Gagnon Pelletier suggère que le Conseil passe une résolution à cette fin.

10. TRÉSORERIE

M^{me} Andr ea Gigu re mentionne que l'acc s au compte Acc s D du Conseil est encore entre les mains des signataires du Conseil de quartier pr c dent.

La tr sori re a  galement pay  les frais de d claration annuelle au Registraire des entreprises du Qu bec.

Elle indique qu'il reste un solde de 1 021,75 \$ au compte, soustrayant 200,00\$ pour le paiement   M^{me} C cile Baldy pour la r daction des proc s-verbaux de mai et juin dernier.

R SOLUTION 22-CA-43

Sur proposition de M^{me} Maryse Vaillancourt, appuy e par M. Jacques Pelchat, il est r solu d'octroyer 37\$   M^{me} Andr ea Gigu re pour le remboursement des frais de d claration annuelle au Registraire des entreprises du Qu bec.

Adopt e   l'unanimit 

Paiement de la secr taire de soutien

R SOLUTION 22-CA-44

Sur proposition de M. Pierre Laurin, appuy e par M^{me} Andr ea Gigu re, il est r solu d'octroyer 100\$   M^{me} Kathleen Breault pour la r daction du proc s-verbal de la pr sente s ance.

Adopt e   l'unanimit 

11. DIVERS

Il n'y a pas d'interventions.

12. LEVEE DE LA S ANCE

L'ordre du jour  tant  puis , il est r solu de lever la s ance.

Adopt e   l'unanimit 

Il est 21 h 45.

Proc s-verbal r dig  par M^{me} Kathleen Breault et r vis  par M. Jacques Pelchat et M. Pierre Laurin.

M. Jacques Pelchat, Pr sident

M. Pierre Laurin, secr taire